

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

OBJET
N°2025/155
FINANCES LOCALES (7.1)
Commune d'Hazebrouck
Budget Principal Ville
Décision modificative n°4

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le dix décembre deux mille vingt-cinq.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

Mme DELECOUEILLERIE, M. DELVA, Mme FERLIN, M. FIOEN,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, Mme NUNS,
Mme SCHOONHEERE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, M. TIBERGHIEN,
Mme DAUCHEZ, M. PERLEIN, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme DELECOUEILLERIE
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme PATOUX	qui a donné pourvoir à Mme FERLIN
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEN
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. COTTE

ABSENTS :

Mme LIONET, M. DEBAECKER,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Matthieu FIOEN

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2025/022 du 19 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Commune d'HAZEBROUCK ;

Vu les délibérations n°2025/074 du 21 mai 2025, n°2025/104 du 2 juillet 2025, n°2025/127 du 2 octobre 2025 adoptant respectivement les décisions modificatives n°1, 2 et 3 au budget principal Ville ;

Depuis le vote du Budget Primitif 2025, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
2313/020	Immobilisations en cours - constructions	3 266 547,00 €
2313/313 Op. 28 Médiathèque	Immobilisations en cours - constructions	-2 647 691,00 €
2313/515 Op. 31 Friche	Immobilisations en cours - constructions	-139 290,00 €
2111/518 Op. 30 Silos	Acquisition de terrains	-52 040,00 €
	TOTAL	427 526,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
1321/020	Subvention Etat - FIPD	22 000,00 €
1321/313 Op. 28 Médiathèque	Subvention DGD	800 072,00 €
1323/313 Op. 28 Médiathèque	Subvention Département	-204 546,00 €
13251/313 Op. 28 Médiathèque	Subvention PACES	40 00,000 €
021/01	Virement de la section de fonctionnement	-230 000,00 €
	TOTAL	427 526,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
611/025	Prestations de service	120 000,00 €
673/020	Titres annulés sur exercices antérieurs	80 000,00 €
6815/020	Dotations aux provisions	30 000,00 €
023/01	Virement à la section d'investissement	-230 000,00 €
	TOTAL	0,00 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver la décision modificative n°4 du budget principal 2025 de la Commune d'HAZEBROUCK,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,**Matthieu FIOEN**

Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


 A blue ink signature of 'Valentin BELLEVAL' is written over a circular blue ink stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'HAZEBROUCK' at the top and '59 (NORD)' at the bottom, surrounded by a decorative border.